

**RÉUNION OUVRIERS DE L'ÉTAT DU 18 JUIN 2025 :
CONGÉS MALADIE, ARRÊT DE TRAVAIL, FORMATIONS QUALIFIANTES, RÉGIME DISCIPLINAIRE**

Ce qui change – Ce qui pose problème – Ce que la CGT revendique!!!

 Congés pour maladie / Accident de travail / Evènements familiaux

Un décret unique regroupant les textes applicables aux OE (alignement sur les fonctionnaires) tous ministères confondus devraient paraître le 1er juillet 2025 pour une application au 1er octobre, actant la durée des différents congés (primes et indemnités non comprises dans le salaire):

- ➔ Congé Maladie Ordinaire : 3 mois à 90% et 9 mois à demi-salaire
- Congé Longue Maladie : 3 ans maximum, 1 an à plein salaire, 2 ans à 60% du salaire
- Congé Longue Durée : 5 ans max, 3 ans à plein salaire, 2 ans à demi-salaire

➔ En cas de maladie, perte de 10 % du salaire toujours prévue.

⊖ CGT : opposition ferme à cette mesure injuste !

➔ Commissions de réforme remplacées par des commissions médicales territoriales (présidées par un médecin militaire).

⊖ CGT : Inquiétude sur la disparition d'un système qui fonctionnait. Nécessité de réunions régulières pour assurer un vrai suivi.

➔ En cas d'accident de service, les OE restent les seuls à subir une telle perte de revenu :

- 3 mois à 100 %
 - Puis 28 jours à 60 %
 - Ensuite à 80 %
 - Et cerise sur le gâteau : demande de remboursement après avance + prélèvement à la source !
- ⊖ Inacceptable ! La CGT exige une prise en charge intégrale et sans condition.

 Formations qualifiantes (FQ)

Un arrêté spécifique est en cours de finalisation.

⊖ La CGT déplore le manque de communication vers les employeurs et les freins injustifiés à l'envoi des agents en formation.

✓ les revendications portées par la CGT :

- Reconnaissance de la formation CE à Bourges pour éviter les inégalités entre CE HG et CE HCA.
 - Ouverture de toutes les FQ à tous les agents dès lors qu'ils remplissent les critères (domaine, prérequis).
 - Maintien des FQ même si changement de prestataire (ex. : supply-chain HCA suspendue).
 - Budget piloté par les ATE/ACE : la CGT sera vigilante à ce que l'accès reste équitable.
- ! Les chefs d'équipe sont exclus de l'arrêté : nous demandons leur intégration.

 Régime disciplinaire

 L'administration consulte les syndicats sur une révision du régime disciplinaire.

 La CGT rappelle fermement sa mission : défendre les agents. Nous ne cautionnerons pas un système de sanctions renforcées.

 Toutes les autres OS veulent participer à la réflexion, sauf nous.

 Méfions-nous de ce qui pourrait paraître comme de petites avancées car elles ne sont jamais sans contrepartie. Aussi, cette réunion fut l'occasion pour la CGT de rappeler deux revendications fortes :

- **Avancement pour tous au 1er janvier sans retard, ni discrimination**
- **Abattements de zone à 0 % pour tous les ouvriers de l'état**

 La FNTE-CGT reste mobilisée pour la défense des droits des OE

Ne laissons pas passer des reculs sociaux ni s'imposer en catimini.

ENSEMBLE, FAISONS RESPECTER NOS DROITS !!!

Délégation CGT: DAUPHIN Renaud, SIHARATH Eric